



CASTILLE



CARPE DIEM « DES VOYAGES A VOTRE IMAGE » - MARQUE COMMERCIALE DE CLRT VOYAGES

Parc Eurekalp - Zone d'activités Tire-Poix - 38660 ST VINCENT DE MERCUEZE

Téléphone : 04.76.73.14.41 - Email : contact@carpediem-voyages.com

Site web : www.carpediem-voyages.com

ESPAGNE

DU 28 MAI AU 4 JUIN 2024 - « PERLES DE CASTILLE »



VOTRE PROGRAMME

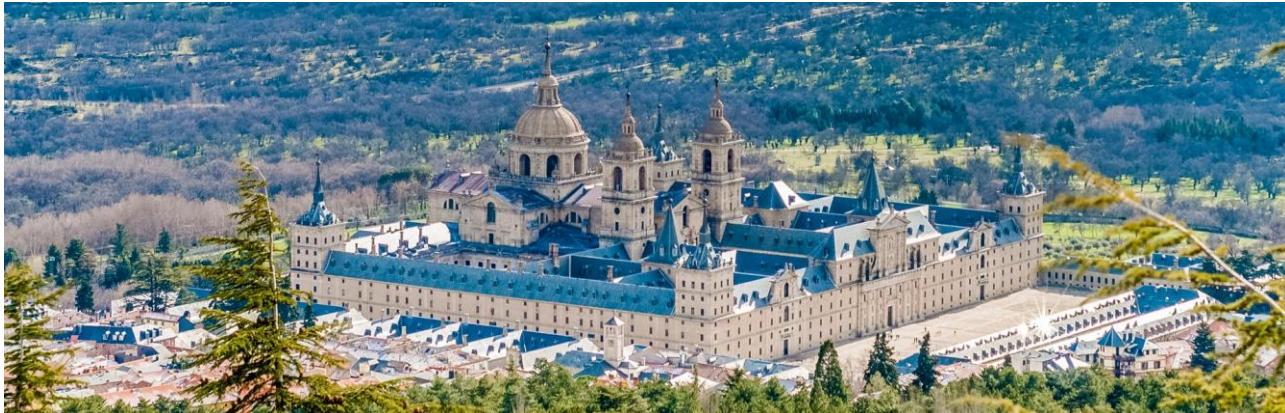
1^{er} jour GENEVE / Envol vers MADRID / ESCORIAL / SEGOVIE 120 km / 1h50

Rendez-vous des participants à l'aéroport de **GENEVE**. A votre arrivée, accueil et assistance aux formalités d'enregistrement. Envol pour **MADRID** sur **vol direct** Iberia.

● Déjeuner libre à bord ou à l'aéroport. Prestations en vol (payantes).

A votre arrivée, accueil par votre guide accompagnateur après le passage des formalités de douane et la récupération de vos bagages.

Départ pour la **visite guidée du célèbre monastère de l'Escorial**, (avec un guide local) grand ensemble architectural de toute beauté construit sous les ordres du roi Philippe II d'Espagne qui en fit sa résidence.



Continuation vers **SEGOVIE** qui s'élève sur une colline entre les rivières Eresma et Clamores, dont la vieille ville et l'aqueduc romain sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

Installation à l'hôtel, pour **2 nuits consécutives**.

● Dîner (**¼ vin + eau en carafe inclus**) et nuit à l'hôtel.

2^{ème} jour SEGOVIE / LA GRANJA DE SAN ILDEFONSO / SEGOVIE 30 km / 0h50

● Petit déjeuner.

Rencontre avec votre guide local, et **visite guidée de SEGOVIE** durant laquelle vous découvrirez notamment :

- le magnifique **aqueduc romain**, petit bijou d'ingénierie construit sous la Rome impériale : l'eau convoyait sur 15 km pour approvisionner la ville haute. Ses 163 arcs et 29 mètres de hauteur (au point le plus élevé) sont soutenus par des pierres de taille posées sans mortier ni plomb,

- la **vieille ville** qui recèle d'importantes constructions médiévales et de la Renaissance. Passage par la « **plaza Mayor** », lieu de rencontre des ségovians, entourée par l'hôtel de ville et le théâtre Juan Bravo. Continuation avec la belle **cathédrale gothique** (extérieur) qui fut érigée sous le règne de Charles Quint et demeure un bel exemple de la survivance du style gothique. Puis passage devant l'**église San Esteban** considéré comme l'un des plus beaux monuments romans de Ségovie.

Visite intérieure de l'Alcazar, palais fortifié construit au début du 13^{ème} siècle sur une ancienne forteresse arabe, juché au sommet du promontoire qui domine la ville. D'allure imposante, avec une tour haute de 80 mètres et 12 tourelles, il offre plusieurs salles aux magnifiques plafonds ainsi que de nombreux tableaux et meubles d'époque médiévale. Depuis la terrasse, vous jouirez d'un **magnifique panorama sur la vallée de l'Eresma**.

ESPAGNE

DU 28 MAI AU 4 JUIN 2024 - « PERLES DE CASTILLE »



● Déjeuner à l'hôtel (**¼ vin + eau en carafe inclus**).

Départ pour le **palais royal de la Granja de San Ildefonso**, ancienne résidence royale située dans la sierra du Guadarrama et bel exemple de l'architecture palatine européenne.

Visite du palais (avec guide local) qui vous permettra d'admirer de beaux salons aux voûtes décorées de fresques, et des collections de tableaux, de pendules, de tapisseries et de meubles des 18^{ème} et 19^{ème} siècles. Les pièces du palais sont ornées de marbre de Carrare, de laques japonaises et de lampes de cristal. Le palais accueille un **musée des tapisseries** exposant des tentures flamandes du 16^{ème} siècle et une tapisserie gothique du 15^{ème} siècle.



Ce magnifique exemple de l'architecture palatine européenne possède également des **jardins et des fontaines inspirés de Versailles**, avec des références constantes à des légendes et à la mythologie. Pour aménager ces 145 hectares, les paysagistes Carlier et Boutelou s'inspirèrent donc de Versailles tout en donnant une identité propre à leur réalisation. Perspectives forestières et allées champêtres à la française relient ainsi des parties de jardin bien indépendantes dans le style arabe.

Retour à l'hôtel.

● Dîner (**¼ vin + eau en carafe inclus**) et nuit à l'hôtel.

3^{ème} jour

SEGOVIE / COCA / VALLADOLID

120 km / 2h00

● Petit déjeuner.

Départ pour **COCA**, petit bourg où se cache un **extraordinaire château**, construit en brique, et qui est sans doute le plus important exemple d'architecture militaire de style gothico-mudéjar en Espagne.

Visite libre du château de Coca (documentation remise en français), situé près de la rivière Voltoya : cette forteresse est posée sur une pente et entourée d'une vaste fosse profonde. Tel un orgue monumental, elle est le plus important témoignage d'architecture militaire mudéjar en Espagne.

ESPAGNE

DU 28 MAI AU 4 JUIN 2024 - « PERLES DE CASTILLE »



Construite par des artisans maures à la fin du 15^{ème} siècle, elle se compose de trois enceintes flanquées de tours d'angle polygonales, de tourelles rondes sur les côtés et d'un puissant donjon.



❶ Déjeuner au restaurant (**½ vin + eau en carafe inclus**).

Continuation pour **VALLADOLID** qui s'étend sur les bords du Pisuerga, riche d'un important patrimoine Renaissance qui se traduit par la présence de demeures, palais et églises...

Rencontre avec votre guide local et **découverte guidée** du siège de la cour itinérante de Castille, qui a su conserver un patrimoine artistique considérable, au cœur de sa vieille ville :

- la **place Zorrilla**, véritable poumon de la ville, baptisée au nom du poète et dramaturge José Zorrilla dont la statue s'élève au centre. Elle est embellie d'une fontaine monumentale dans laquelle se reflète la majestueuse façade de l'Académie de cavalerie, bel édifice néo-Renaissance,
- la **rue Santiago**, l'une des rues les plus élégantes de Valladolid, présentant une enfilade éclectique de façades allant du néo-baroque à l'architecture contemporaine,
- la « **plaza Mayor** » située en plein cœur du quartier historique de Valladolid, qui constitue le centre névralgique de la ville où se dresse l'hôtel de ville. Vaste et aérée, elle se caractérise par de jolies arcades,
- la **place « San Pablo »**, cœur artistique de Valladolid où se dresse majestueusement l'église San Pablo remarquable pour sa façade Renaissance. Construite en deux temps, celle-ci illustre à merveille le passage du style isabélin au style plateresque.

Installation à l'hôtel.

❷ Dîner (**½ vin + eau en carafe inclus**) et nuit à l'hôtel.

4^{ème} jour

VALLADOLID / TORDESILLAS / SALAMANQUE

120 km / 1h45

❸ Petit déjeuner.

Route vers **SALAMANQUE**, ville inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, qui déploie ses quartiers monumentaux du pont romain à la porte de Zamora.

En cours de route, arrêt à **TORDESILLAS** où une page fondamentale de l'histoire universelle a été écrite. Ici, le Portugal et l'Espagne ont signé un accord pour se partager les terres qu'elles ont découvertes en Amérique et en Afrique : le fameux « traité de Tordesillas ». Ses rues, longtemps fréquentées par la royauté, conservent sa saveur ancienne et vous conduiront à des époques médiévales.

Arrivée à **SALAMANQUE** et rencontre avec votre guide local pour une **découverte de la ville**, surnommée l'Athènes d'Occident qui fut construite presque entièrement avec de la pierre dorée et rougeâtre. Vous découvrirez son centre historique classé au patrimoine mondial de l'Unesco avec sa richesse monumentale extraordinaire... la ville ayant conservé ses trésors du Moyen-Âge et de la Renaissance, avec notamment :

ESPAGNE

DU 28 MAI AU 4 JUIN 2024 - « PERLES DE CASTILLE »



- la « **plaza Mayor** », construite par Philippe V entre 1729 et 1755 pour récompenser la ville de sa fidélité pendant la guerre, c'est l'une des plus belles places monumentales d'Espagne,
- l'**église de San Martin** ([extérieur](#)), église romane qui a conservé un portail à voussures dentelées dans le style de Zamora,
- arrêt devant la « **maison aux coquilles** », qui comprend un mur couvert par environ 400 coquilles Saint-Jacques. L'ensemble est adouci par une rangée de fenêtres isabélines et abrite un magnifique patio, véritable joyau du gothique isabélin.



● Déjeuner à l'hôtel (**¼ vin + eau en carafe inclus**).

Continuation de la **visite guidée** avec la découverte de l'**Université de Salamanque**, fondée en 1218, qui acquit au fil des siècles un prestige international. Elle est dotée d'une magnifique façade de style plateresque dont le majestueux portail date de 1534. Considéré comme l'un des monuments majeurs de la ville, l'Université offre ses bâtiments, de plan carré, qui s'organisent autour d'un patio. Vous visiterez en particulier la galerie du cloître, la chapelle, l'escalier d'honneur et découvrirez, à travers une baie vitrée, l'impressionnante **bibliothèque** remplie de traités de littérature et qui contient plus de 160 000 volumes !

Puis visite intérieure de la **cathédrale de Salamanque**, formée de deux édifices assemblés : d'une part, l'ancienne cathédrale (du 13^{ème} siècle), et d'autre part la nouvelle (du 16^{ème} siècle) :

- l'**ancienne cathédrale** est de style roman avec trois nefs terminées par des absides. Dans la nef centrale, 53 tableaux retracent la vie de Jésus surmontés par une magnifique fresque qui représente le « jugement dernier ». Les tombeaux des évêques sont également de véritables chefs-d'œuvre. Mais ce qui caractérise cette cathédrale, c'est surtout sa tour lanterne qui est surmontée par un coq.

- la **nouvelle cathédrale** (entrée incluse) qui mélange plusieurs styles. En effet, sur les plus de 200 ans qu'a pris le chantier, elle s'est enrichie d'éléments gothiques, baroques et de Renaissance. En fin d'après-midi, installation à l'hôtel.

● Dîner (**¼ vin + eau en carafe inclus**) et nuit à l'hôtel.



5^{ème} jour

SALAMANQUE / AVILA / TOLEDE

250 km / 3h00

● Petit déjeuner.

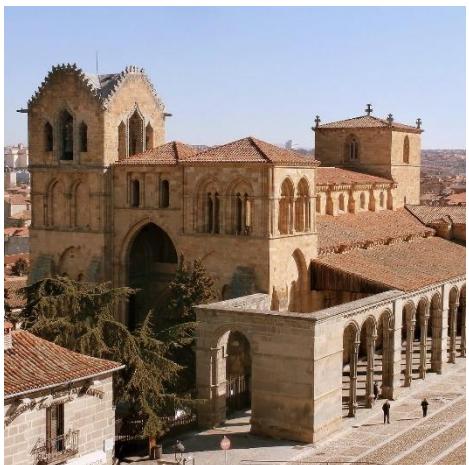
Route vers **AVILA**, ville inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco et connue pour être la ville de Sainte-Thérèse de l'enfant Jésus.

Rencontre avec votre guide local pour une **visite à pied du centre historique d'AVILA**, déclaré « ensemble historique et artistique national » depuis 1884 :

- les **murailles** représentent la ville médiévale : ces remparts fortifiés datent du 11^{ème} siècle et font de la ville l'une des enceintes fortifiées les mieux conservées d'Europe. Ponctuées de 90 tours, percées de 9 portes et diverses poternes, les hautes murailles d'Ávila dessinent un trapèze d'environ

900 mètres sur 450 mètres,

- montée au **point de vue « les quatre piliers »**, qui offre un panorama unique sur la ville et les alentours,
- passage devant le « **palais de los verdugos** » qui offre une façade encadrée de deux tours carrées, ainsi qu'une porte et une fenêtre blasonnée, de style gothico-Renaissance.



Vous remarquerez également la **silhouette de la cathédrale d'Avila (extérieur)** dont la construction commença suivant le style roman... puis le maître Frichel reprit le projet et construisit l'une des premières cathédrales gothiques de Castille.

Visite intérieure de la basilique San Vicente (fermée le dimanche)

qui s'élève sur les lieux du martyre de Saint-Vincent et de ses sœurs. De style roman, la basilique est malgré tout voûtée d'ogives car la construction s'étala du 12^{ème} au 14^{ème} siècle.

● Déjeuner au restaurant (**½ vin + eau en carafe inclus**).

Continuation vers **TOLEDE**, occupant un site magnifique dans un méandre du Tage. Dans un lacis de ruelles encloses à l'intérieur des remparts, la ville dissimule une multitude de monuments somptueux et l'étonnant dédale de vieilles ruelles tortueuses.

Tolède est avant tout une ville d'art, où vous appréciez les nombreuses tours et demeures imposantes de la cité d'Espagne la plus riche en monuments mauresques.



En compagnie de votre guide local, vous découvrirez la ville et ses splendeurs dont :

- la **cathédrale (visite intérieure)**, fondée au 6^{ème} siècle par San Eugenio, elle est l'une des 5 plus grandes cathédrales au monde. Elle fut reconvertise en mosquée sous l'occupation musulmane pour

ESPAGNE

DU 28 MAI AU 4 JUIN 2024 - « PERLES DE CASTILLE »



retrouver son caractère chrétien sous Alfonse 6. En 1226, Fernando ordonna sa démolition et sa reconstruction : cet édifice synthétise l'histoire religieuse de la ville et le caractère universel de la foi,

- l'église **Santo Tomé**, église de type hispano-mauresque qui abrite le célèbre tableau d'El Greco « l'enterrement du comte d'Orgaz »,
- la **maison-musée d'El Greco**, où vous pourrez admirer quelques-unes des œuvres du peintre et de certains de ses disciples.

En fin d'après-midi, installation à l'hôtel.

● Dîner (**½ vin + eau en carafe inclus**) et nuit à l'hôtel.

6^{ème} jour

TOLEDE / ARANJUEZ / MADRID

100 km / 1h45

● Petit déjeuner.

Route vers **ARANJUEZ** qui apparaît comme une oasis paisible située sur les bords du Tage.

Découverte du palais royal (avec audio-guide) qui se caractérise par sa façade où prédominent le blanc et le rouge. Propriété de loisir à ses origines, il acquit son aspect monumental sous le règne de Philippe II, bien que son aspect actuel date d'après la restauration de Charles III qui y ajouta une grande place d'armes. Embelli par les Bourbons au 18^{ème} siècle, il renferme un escalier majestueux et de nombreuses salles décorées qui rappellent l'esthétique de Versailles. Avec sa décoration luxueuse caractéristique du 18^{ème} siècle, cette ancienne résidence de printemps et d'été des Bourbons constitue l'un des plus importants sites monumentaux et artistiques d'Espagne.

Continuation avec les **fabuleux jardins du palais royal** d'Aranjuez qui forment un magnifique espace au sein duquel art et nature se mêlent harmonieusement. Parsemé de sculptures, fontaines et arbres centenaires, ce lieu vous transmettra toute la splendeur de la monarchie espagnole.

Continuation vers Madrid où vous arriverez en de matinée. ● Déjeuner tardif au restaurant (**½ vin + eau en carafe inclus**).



Tour panoramique de MADRID. Entre petites places bordées d'immeubles aux façades colorées, palais et demeures nobles et maisons aux balcons raffinés, vous découvrirez :

- la **ville moderne**, celle des bureaux, le **boulevard Castellana**, le **stade Santiago Bernabeu**,
- les **célèbres arènes** dans lesquelles la fête nationale perpétue sa tradition,
- les **belles places** : la **Puerta del Sol**, véritable cœur de la ville bordée d'immeubles du 18^{ème} siècle, la **fontaine de Cybèle**, figure mythique de Madrid œuvre d'un architecte madrilène,
- le **parc du Retiro**, l'un des emblèmes de Madrid,
- la **gare Atocha**,
- la **ville ancienne** avec le **palais royal**, la **rue Mayor** et sa **célèbre place**.

Installation à l'hôtel pour **2 nuits consécutives**.

● Dîner (**½ vin + eau en carafe inclus**) et nuit à l'hôtel.

7^{ème} jour

MADRID : la vieille ville, le Palais Royal & le musée Reina Sofia

● Petit déjeuner.

Visite guidée du « vieux Madrid », avec guide local l'un des lieux les plus appréciés par les madrilènes. Le quartier s'étend de la fameuse « **plaza Mayor** », qui accueille de nombreuses manifestations culturelles et où furent proclamés les rois Philippe V, Ferdinand VI ainsi que Charles IV... jusqu'à la « **place de la villa** » de style médiéval. Vous déambulerez à travers ruelles étroites entrecoupées d'escaliers, petites places bordées d'immeubles aux façades colorées, palais et demeures nobles du 17^{ème} siècle, maisons aux balcons en fer forgé ponctuent le « vieux Madrid ». Ce noyau de la capitale s'est développé progressivement à partir du 17^{ème} siècle et regorge



également de superbes monuments. Continuation avec le **marché de San Miguel** : cette halle vitrée à structure métallique offre des étals de toute beauté et une sélection de produits de haute qualité.

● **Déjeuner typique castillan** dans un restaurant-taverne (**1/4 vin + eau en carafe inclus**).

Départ pour la **visite guidée du palais royal**, imposant édifice bâti par les Bourbons après que l'ancien alcazar des Habsbourg ait été détruit par un incendie. Bien que le palais royal soit connu pour être la résidence officielle du Roi d'Espagne, il n'en est pas ainsi... les fonctions du palais ne sont que protocolaires. Il a une fonction, outre de musée, de cadre aux rencontres diplomatiques et aux événements à caractère officiel. Construit au 18^{ème} siècle sur ordre de Philippe V, les travaux débutèrent en 1738, et ceux-ci se prolongèrent jusqu'en 1764.

Départ pour la **découverte du musée national**

Reina Sofia (avec audio-guide), musée d'art moderne et contemporain, qui couvre la période s'étalant de 1900 à nos jours. Il a été nommé en l'honneur de Sofía de Grèce, actuelle reine d'Espagne, épouse du roi Juan Carlos 1^{er}. Deux ans après sa création, il fait l'acquisition du « **Guernica** » de Picasso, œuvre fondamentale du centre d'art.

Retour à l'hôtel.

● **Dîner** (**1/4 vin + eau en carafe inclus**) et nuit à l'hôtel.



8^{ème} jour

MADRID / Envol pour GENEVE



Jérôme Bosch, Titien, Van Dyck ou Rembrandt... Par la qualité et la variété de ses fonds, le musée du Prado est l'un des plus riches du monde ! **● Déjeuner (½ vin + eau en carafe inclus).**

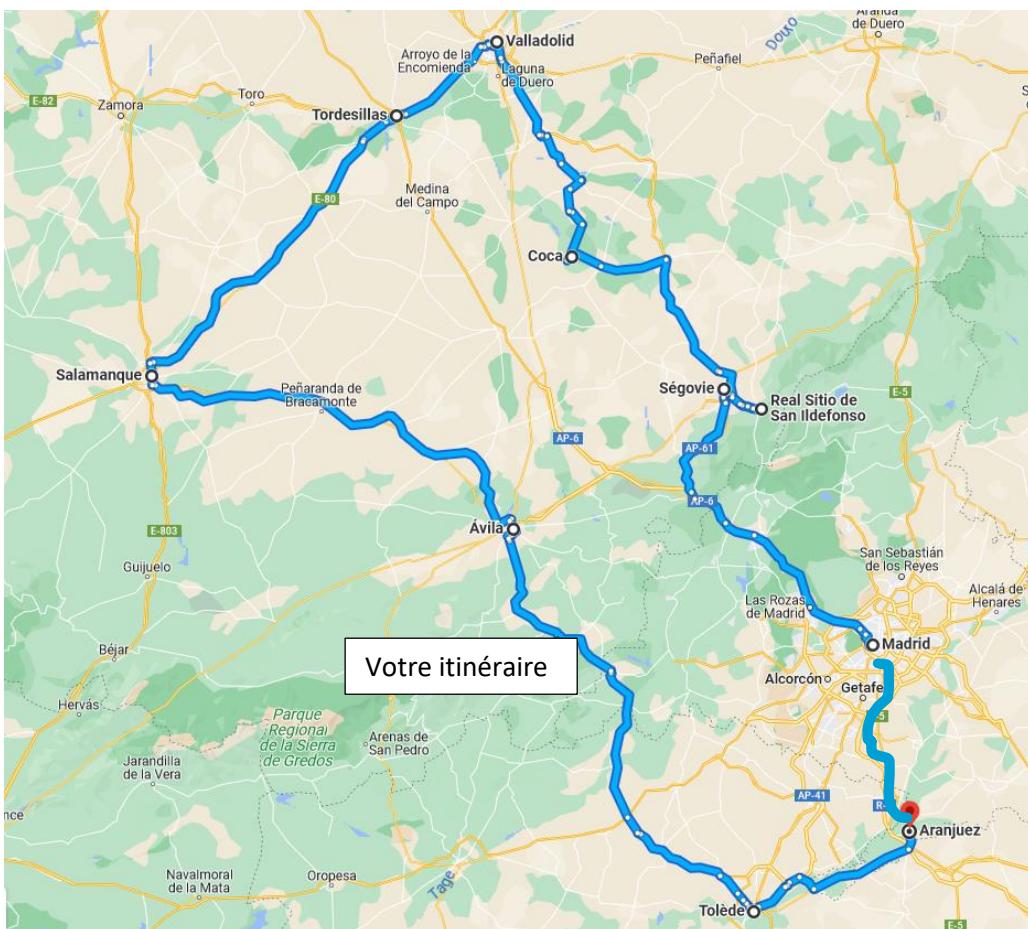
Transfert en autocar vers l'aéroport de **MADRID**. Assistance aux formalités d'enregistrement puis envol à destination de **GENEVE**. **● Prestations en vol (payantes).**

A votre arrivée, récupération des bagages.

Fin de nos prestations.

N.B : Les visites et excursions mentionnées au programme peuvent être modifiées ou inversées en fonction des particularités locales.

Votre itinéraire



Vos horaires de vols avec Iberia

Mardi 28 Mai 2024 : Genève / Madrid – 09h55 / 11h50

Mardi 4 Juin 2024 : Madrid / Genève – 20h25 / 22h20

Horaires indicatifs - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

Prix par personne en chambre double : **1 690 €**

8 jours / 7 nuits - Du 28 Mai au 4 Juin 2024

■ ■ ■ Ce prix comprend

- Les **vols directs** IBERIA : Genève / Madrid / Genève, incluant un bagage en soute de 23kgs
- Les transferts en car aéroport / hôtel / aéroport et autocar de tourisme local durant le circuit
- 7 nuits en **hôtels 3*** et 4**** (NL)**, en chambre double avec bain ou douche
- Pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 8,
- Les boissons (**½ vin + ½ eau minérale**) aux repas
- Les visites et entrées telles que mentionnées au programme, dont :

Monastère de l'Escorial	Tordesillas	Aranjuez : Palais et jardin
Ségovie : Alcazar	Salamanque : Université et les deux Cathédrales	Madrid : Palais Royal
Palais Royal de la Granja	Avila : basilique San Vicente	Musée Reina Sofia
Château de Coca	Tolède	Musée du Prado
Valladolid		

- Les services d'un guide accompagnateur et de **guides locaux** comme mentionné ci-dessus
- Taxes et services hôteliers
- Les taxes d'aéroport et de sécurité : 51 € (à ce jour - sous réserve de hausse)
- Assurances Assistance / Rapatriement offerte
- Garantie APST (Garantie totale des fonds déposés)
- Pochette de voyage électronique
- Assistance à l'embarquement
- L'assistance de nos représentants locaux

■ ■ ■ Ce prix ne comprend pas

- Vos dépenses personnelles, boissons, cafés et repas autres que mentionnés, pourboires aux guides et chauffeurs, etc....
- L'assurance Annulation / Bagages / Interruption de séjour : + 60 €
- Le supplément chambre individuelle (nombre limité) : + 320 €

Ce devis a été établi le 27/11/2023 selon les conditions économiques en vigueur à ce jour. Il reste sous réserve d'augmentation de la part de nos prestataires de services, de la fluctuation du taux de change et de l'augmentation du coût du pétrole, et sous réserve de disponibilité des prestations. Ce devis n'a fait à ce jour l'objet d'aucune réservation.

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage jusqu'à 21 jours avant la date de départ, si l'effectif de 30 participants minimum n'est pas atteint.

ESPAGNE

DU 28 MAI AU 4 JUIN 2024 - « PERLES DE CASTILLE »



■ ■ ■ Formalités administratives, sanitaires, informations Coronavirus

Formalités d'entrée sur le territoire :

Pour les voyageurs de nationalité française : **Carte Nationale d'identité ou Passeport en cours de validité**

Nous vous invitons à consulter le site www.diplomatie.gouv.fr rubrique Conseils aux Voyageurs.

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Information importante : la Carte Nationale d'Identité à validité prorogée par les mairies (5 ans) n'est pas toujours acceptée dans de nombreux pays y compris certains pays de la zone Europe. Pour toute information, et afin d'éviter tout problème, veuillez consulter les formalités sur le site <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>.

Mineurs : L'autorisation de sortie du territoire a été rétablie depuis le 15 janvier 2017 : dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, doit être muni du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger sur le site https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do, signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale et accompagné de la photocopie de la pièce d'identité du parent concerné. Si l'enfant voyage avec un seul de ces deux parents, certains pays réclament la preuve que l'autre parent autorise le voyage. Il convient donc de consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Formalités de santé - Vaccin(s) conseillé(s) /obligatoire(s) :

Nous vous invitons à prendre connaissance du site du Ministère des Affaires Etrangères – rubrique « conseils aux voyageurs » et plus spécifiquement concernant les rubriques « risque pays » et « santé » : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

Il convient de suivre l'évolution de la situation sanitaire et les consignes des autorités locales. Plus d'informations et recommandations sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/> ainsi que sur la plateforme <https://reopen.europa.eu/fr> de la Commission européenne.

Une mise à jour des obligations vous sera communiquée sur votre convocation environ 30 jours avant le départ.

Les conditions évoluant de jour en jour, nous vous invitons à consulter régulièrement les sites mentionnés ci-dessus.

■ ■ ■ Modalités de paiement

- Acompte de 30 % à verser à la réservation
- Acompte complémentaire obligatoire de 30 % au plus tard 95 jours avant le départ
- Solde à réception de facture, au plus tard 35 jours avant le départ

Le non-respect de l'échéancier de règlement ou tout retard de paiement supérieur à 5 jours entraînera obligatoirement l'annulation des prestations et fera l'objet d'une facture de frais d'annulation conformément aux dispositions mentionnées ci-après.

En cas de paiement par chèque ANCV, des frais d'agence de 0,25 € / chèque seront facturés pour le traitement. Pour rappel les ANCV ne sont acceptés que pour les voyages au sein de l'Union Européenne.

■ ■ ■ Assurances (contrats consultables sur www.carpediem-voyages.com)

- Assurance Assistance / Rapatriement : contrat Assurever N°8821
<https://www.carpediem-voyages.com/images/cgs-2023031cp-rapatriement-8821-01042023.pdf>

- Assurances optionnelles complémentaires (à souscrire impérativement à la réservation de voyage) :
contrat Assurever N°8795, 2 options possibles :

Option Annulation / Bagage / Interruption de séjour

Option Annulation / Bagage / Interruption de séjour / Protection Sanitaire

<https://www.carpediem-voyages.com/images/cgs-2023033cp-ann-compl-protect-san-8795-01042023.pdf>



Le montant des assurances souscrites (annulation, complémentaire santé etc...) n'est jamais remboursable quelle que soit la date et le motif de l'annulation.

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

■ ■ ■ Frais d'annulation du fait du client – Modification de nom/prénom

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais fixés ci-dessous.

Frais d'annulation du fait d'un voyageur :

Le voyageur a la possibilité d'annuler le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne, sur le prix total du voyage) :

- A compter de la date de signature de l'accord jusqu'à 91 jours avant le départ : 150 €
- Annulation intervenant entre 90 et 36 jours avant le départ : 30 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 35 et 21 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 20 et 8 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 7 jours et le jour du départ : 100 % du montant du voyage

A noter que des frais administratifs de gestion de l'annulation d'un montant de 80 euros par personne seront facturés, quel que soit la date et le motif de l'annulation.

Changement de nom/prénom :

- Depuis la date de signature du contrat jusqu'à 61 jours avant le départ : aucun frais.
- Entre 60 et 31 jours du départ : 50 € de frais de modification.
- A partir de 30 jours avant le départ : impossibilité de changement de nom (billets d'avion émis). Une modification serait alors considérée comme une annulation entraînant les frais d'annulation ci-dessus mentionnés et la perte de la réservation. Une nouvelle réservation serait alors assujettie aux disponibilités offertes par la compagnie aérienne et au tarif en vigueur au moment de la demande de nouvelle réservation. Tout éventuel supplément serait à la charge du voyageur.

Annulation du fait de l'organisateur :

Le Tour Opérateur se réserve le droit d'annuler une date de voyage au plus tard 21 jours avant le départ si celle-ci ne réunit pas un nombre minimum de 30 participants. Dans ce cas, le voyageur serait remboursé intégralement des paiements effectués, sans indemnisation supplémentaire.

■ ■ ■ Révision du prix

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, le prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers y compris les taxes touristiques, d'atterrissement ou d'embarquement et de débarquement ; peuvent varier à la hausse ou à la baisse.

Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ.

Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée.

Pour toute hausse supérieure à 8% et jusqu'à 20 jours du départ, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et les conséquences de l'absence de réponse.

■ ■ ■ Personnes à mobilité réduite

De manière générale, ce voyage **n'est pas adapté** aux personnes à mobilité réduite. En cas de demande particulière, merci de nous adresser à nous.

ESPAGNE

DU 28 MAI AU 4 JUIN 2024 - « PERLES DE CASTILLE »



■ ■ ■ Vos données

La personne à l'origine de cette demande accepte de transmettre les données des voyageurs en vue de son exécution et garantit avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation, le client déclare avoir été informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : CARPE DIEM "des voyages à votre image" Parc Eurekalp Zone d'activités Tire-Poix 38660 ST VINCENT DE MERCUZE ou un courrier électronique à contact@carpediem-voyages.com

ESPAGNE

DU 28 MAI AU 4 JUIN 2024 - « PERLES DE CASTILLE »



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137, Entreprise d'assurance agréée en France et régie par le Code des assurances français – Tokio Marine HCC, Société de droit Luxembourgeois représentée par sa succursale en France régie par le Code des Assurances

Produit : ASSURANCE VOYAGE CARPE DIEM



Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat Assurance Voyage Carpe Diem a pour objectif de couvrir l'assuré en garanties d'assurance dans le cadre de ses déplacements de loisirs réservés auprès de l'organisateur du voyage souscripteur du contrat et dont la durée n'excède pas 31 jours consécutifs. C'est une assurance facultative.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Formule « Complémentaire »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par événement

✓ BAGAGES

Jusqu'à 2 000 € par personne

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE VOYAGE

Jusqu'au prorata temporis de vos frais de séjour non utilisées à hauteur maximale de 6 000 € par personne et de 30 000 € par événement

✓ RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER

Jusqu'à 500 000 € par sinistre

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

Jusqu'à 4 000 € par personne et 150 000 € par événement

Formule « Complémentaire Sanitaire »

Garanties identiques à la formule « Complémentaire » + garanties suivantes :

✓ ANNULATION PROTECTION SANITAIRE

pour maladie liée à une épidémie
Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par événement

✓ ASSISTANCE PROTECTION SANITAIRE

Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie
Retour impossible jusqu'à 1 000 € par personne et 50 000 € par groupe
Frais hôteliers suite à retour impossible et suite à mise en quarantaine jusqu'à 150 € par nuit et par personne avec un maximum de 14 nuits

Frais médicaux à l'étranger suite à maladie en cas d'épidémie ou de pandémie jusqu'à 150 000 € par personne selon les zones



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ✗ La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- ✗ Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,
- ✗ Un événement, une maladie ou un accident ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat du séjour et la date de souscription du contrat d'assurance,
- ✗ Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ✗ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✗ Sur un même contrat, tous les Assurés doivent avoir souscrit la même formule.
- ✗ L'Assuré doit être domicilié dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège, Monaco, Andorre, Liechtenstein, San Marin, Gibraltar, dans les DROM et dans les COM.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ L'impossibilité de partir liée à la fermeture des frontières, à l'organisation matérielle aux conditions d'hébergement ou de sécurité à destination,
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires,
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ La pollution, les catastrophes naturelles,
- ✗ Les épidémies et pandémies sauf stipulation contraire à la garantie.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

La garantie « Annulation de voyage » prend effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exaucé ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de trente jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

La garantie « Annulation de voyage » expire le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 31 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, à l'exception des pays recensés par le Ministère des Affaires étrangères français comme étant en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, subissant des représailles, des restrictions à la libre circulation des personnes et des biens et ce quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, les pays subissant des actes de terrorisme, ayant subi des catastrophes naturelles ou une désintégration du noyau atomique ainsi que les pays subissant tout autre cas de force majeure.



Quelles sont mes obligations ?

A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

En cas de sinistre

✓ Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

✓ Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise CLRT VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise CLRT VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposés dans le code du tourisme :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT00006074073&dateTexte=20180701>

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. CLRT VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité (APST Siège 15 avenue Carnot 75017 PARIS Tel : 01 44 09 25 35 / 01 44 09 88 00 Mail : info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de CLRT VOYAGES.

Tout ce qui précède constitue l'offre préalable conformément à l'article 211-4 du Code du Tourisme, et le client certifie en avoir pris connaissance.

Date :

Signature :